RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : GREEN'R STRONG CLEAN

Code du produit : 1251

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Description/Emploi : Détergent multi usages, prêt à l'emploi

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns France S.A.
rue de la Maladrie 31
F-44120 VERTOU - FRANCE
T +33 (0)240 80 27 27 - F +33 (0)240 03 09 73
health-security@christeyns.fr - www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum		+32 70 245 245
France	INRS		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-butoxyethanol	(Numéro ° CAS) 111-76-2 (Einecs nr) 203-905-0 (EG annex nr) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	<= 8,5	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 15763-76-5 (Einecs nr) 239-854-6 (N° REACH) 01-2119489411-37	< 1,5	Xi; R36

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-butoxyethanol	(Numéro ° CAS) 111-76-2 (Einecs nr) 203-905-0 (EG annex nr) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	<= 8,5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 15763-76-5 (Einecs nr) 239-854-6 (N° REACH) 01-2119489411-37	< 1,5	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Non applicable.

Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Données non disponibles.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO_2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-butoxyethanol (111-76-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	98 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	246 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	98 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	246 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionelle	D
France	VLE (mg/m³)	246 mg/m³
France	VLE (ppm)	30 ppm
France	VME (mg/m³)	49 mg/m³
France	VME (ppm)	2 ppm

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	308 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionelle	D
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

Cumène sulfonate de sodium (15763-76-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	53,6 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	3,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	13,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,23 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,3 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

2-butoxyethanol (111-76-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	89 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	663 mg/m³
Aiguë - effets locaux, inhalation	246 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	98 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	44,5 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	426 mg/m³
Aiguë - effets systémiques, orale	13,4 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	123 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	3,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	49 mg/m³

2-butoxyethanol (111-76-2)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	38 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	123 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	8,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,88 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	34,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,46 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,8 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	463 mg/l

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	1,67 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4168 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.

Protection oculaire : Non exigé.

Equipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Etat physique/Forme : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Légère.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 11,07 (≤ 11,4)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,03

Solubilité : Eau: 100 % 20°C

Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Log Kow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 10,5 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-butoxyethanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 (530 - 3000) mg/kg
Dl 50 cutanée rat	1000 - 2000
DL50 cutanée lapin	2270 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	1746,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500,000 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11,000 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé pH: 11,07 (≤ 11,4)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH: 11,07 (≤ 11,4)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

2-butoxyethanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l
ErC50 (algues)	1840 mg/l

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

GREEN'R STRONG CLEAN	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

2-butoxyethanol (111-76-2)	
Biodégradation	90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyethanol (111-76-2)	
Log Kow	0,81 25°C
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cumène sulfonate de sodium (15763-76-5)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

2-butoxyethanol (111-76-2)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 10,5 %

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Non concerné par les conditions de restriction _ ANNEXE XVII.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit